

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 mai 2025
Français
Original : anglais

Lettre datée du 16 mai 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 16 mai 2025 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Pakistan, qui porte sur l'agression non provoquée de l'Inde contre le Pakistan et sur la riposte du Pakistan, qui a exercé son droit de légitime défense, et fait état du point de vue du Gouvernement pakistanais sur la paix et la stabilité durables en Asie du Sud, notamment sur l'impératif de régler le conflit du Jammu-et-Cachemire conformément aux résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité, au titre de la question intitulée « La question Inde-Pakistan ».

(Signé) Asim Iftikhar **Ahmad**



Annexe à la lettre datée du 16 mai 2025 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 16 mai 2025, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères

Monsieur le Président,

Je vous écris comme suite aux lettres adressées à la présidence du Conseil de sécurité en date du 24 avril, 30 avril, 6 mai, 7 mai et 8 mai 2025, concernant les allégations sans fondement faites par l'Inde contre le Pakistan, les mesures unilatérales et injustifiées qu'elle a prises, notamment la suspension du Traité sur les eaux de l'Indus, l'attitude menaçante qu'elle a adoptée et son agression militaire non provoquée contre le Pakistan, qui mettent gravement en péril la paix et la sécurité régionales et internationales.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, en violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Pakistan ainsi que des principes de la Charte des Nations Unies, l'Inde a perpétré une agression militaire flagrante contre le Pakistan en menant des frappes balistiques et aériennes et des attaques de drone. L'agression militaire indienne a visé des zones et des infrastructures civiles, notamment des bâtiments résidentiels et des mosquées, à Sialkot, Chakargarh, Muridke et Bahawalpur dans la province du Penjab, ainsi qu'à Kotli et Muzaffarabad dans l'Azad Jammu-et-Cachemire.

Cet acte d'agression, qui a frappé sans discernement des civils, a été suivi par des attaques de drones coordonnées par l'Inde qui ont ciblé plusieurs villes pakistanaises dans la nuit du 8 au 9 mai 2025. L'Inde a également lancé une vaste campagne de désinformation visant à répandre l'hystérie guerrière, l'incitation à la haine et l'islamophobie.

Dans la nuit du 9 au 10 mai, l'Inde a poursuivi sur la voie dangereuse de l'escalade en lançant des attaques de missiles non provoquées contre plusieurs installations militaires pakistanaises, notamment les bases aériennes de Nur Khan (Rawalpindi), de Chorkot et de Murid.

L'Inde a mené ces actes d'agression injustifiés au mépris total des appels à la retenue et à la désescalade lancés par le Secrétaire général de l'ONU, les membres du Conseil de sécurité (notamment à la réunion du Conseil tenue le 5 mai 2025) et la communauté internationale. Ces actes d'agression aveugle ont fait 40 morts parmi les civils, dont 7 femmes et 15 enfants. Elles ont également fait 121 blessés, dont 10 femmes et 27 enfants.

Bien qu'il ait fait preuve de retenue face aux provocations répétées de l'Inde, le Pakistan n'a eu d'autre choix que d'exercer son droit de légitime défense en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies. Le Pakistan a ainsi riposté avec l'opération « *Bunyanun Marsous* », frappant les sites et installations militaires utilisés pour tuer de sang-froid des civils pakistanais et perpétrer des attentats terroristes dans le pays. Notre riposte a été précise, proportionnée et modérée, soigneusement calibrée pour éviter les pertes civiles et strictement conforme au droit international.

Après que le Pakistan a exercé de façon mesurée mais résolue son droit de légitime défense, un cessez-le-feu a été conclu le 10 mai 2025 avec l'aide de plusieurs pays amis.

Je tiens à réaffirmer que le Pakistan reste attaché à l'accord de cessez-le-feu et qu'il prend toutes les mesures nécessaires à la désescalade et à la stabilité régionale.

Je suis toutefois profondément préoccupé par les propos provocateurs et incendiaires tenus par le Premier Ministre indien dans son discours du 12 mai 2025. À l'heure où des efforts internationaux sont déployés pour désamorcer la situation, ce discours témoigne d'une intention d'escalade dangereuse. Dans son discours fort provocateur, le Premier Ministre indien a en effet justifié le meurtre de sang-froid de civils innocents, principalement des femmes et des enfants, ainsi que l'agression contre une autre nation souveraine, en citant la nouvelle réalité de la région. Nous espérons que la communauté internationale en prendra rigoureusement note.

Le Pakistan a toujours été en faveur d'un règlement pacifique du conflit du Jammu-et-Cachemire, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité et aux aspirations du peuple cachemirien. À cet égard, nous réitérons notre soutien aux efforts que déploie le Président Trump pour régler ce différend, qui reste une source d'instabilité en Asie du Sud.

Le Pakistan est une nation souveraine dotée d'institutions solides et d'une population engagée et jouant un rôle mondialement reconnu dans le maintien de la paix et de la sécurité. Toutefois, notre attachement à la paix ne devrait jamais être perçu comme un signe de faiblesse. Nous restons en effet résolument déterminés à exercer notre droit de légitime défense en vertu de l'article 51 de la Charte des Nations Unies contre toute nouvelle agression. Nous espérons que l'Inde donnera la priorité à la stabilité régionale et au bien-être de ses citoyens plutôt qu'à des fins politiques bien précises.

Dans ce contexte, nous demandons au Conseil de sécurité de rester activement saisi de la question, non seulement pour désamorcer la crise et les tensions actuelles en Asie du Sud en soutenant le cessez-le-feu et en encourageant le dialogue et la diplomatie, mais aussi pour s'acquitter de sa responsabilité consistant à instaurer une paix s'inscrivant dans la durée et un règlement juste et durable du conflit du Jammu-et-Cachemire conformément à ses résolutions applicables et aux souhaits du peuple cachemirien.

(Signé) Mohammad Ishaq **Dar**